

Ces étrangers qui dérangent : ce que l'expérience des classes d'accueil peut apporter au débat sur la politique de l'immigration

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 1975

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ces étrangers qui dérangent

Ce que l'expérience des classes d'accueil peut apporter au débat sur la politique de l'immigration

André Gavillet - 13 November 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22069>

Nul ne sait encore si le référendum lancé contre la dernière révision de la loi sur l'asile aboutira ([DP 1973](#)), mais il a déjà eu pour effet de faire flamber le débat, comme une guerre civile entre les opposants à la politique migratoire du Conseil fédéral, approuvée par une large majorité parlementaire.

Ainsi, le même jour, on apprenait qu'Amnesty ne soutenait pas le référendum. En revanche, Unia l'appuyait et d'emblée, joignant le geste à la parole, le syndicat encartait dans *La Lutte syndicale* un bulletin à signer. D'un côté, Cesla Amarelle persuadait le comité directeur des socialistes vaudois de ne pas s'engager dans cette voie référendaire sans issue, mais de préparer une initiative au spectre plus large - et Anne-Catherine Menétrey publiait de son côté dans *Le Courrier* une chronique mordante sur les raisons de ne pas «*plier l'échine*».

Toute décision en ce domaine est lourde. Les retombées ne se mesurent pas en francs, en kilomètres, en impôts. Sont en jeu des hommes et des femmes dans leur dignité et leur sécurité. C'est l'esprit de la Constitution fédérale (art. 25): «*Les réfugiés ne peuvent être refoulés sur le territoire d'un Etat dans lequel ils sont persécutés, ni remis aux*

autorités d'un tel Etat». Certes, on dénombre aussi des passeurs, des abuseurs, des trafiquants, des violents, mais ce n'est pas une raison pour méconnaître le courage de celles et ceux qui acceptent de s'exiler en terre pour eux inconnue.

Vient de sortir, en librairie, un [livre](#) rédigé par des hommes et des femmes de terrain qui ont vécu les problèmes de l'accueil des immigrés, des enseignants vaudois qui ont créé des classes d'accueil de la scolarité postobligatoire (Caspo) il y a vingt ans. Leur expérience n'est pas pédagogique seulement. Elle est contextualisée. Il vaut la peine de s'y reporter.

Quelques notes de lecture.

Lecture de carte

Etienne Corbaz enseignant et doyen des classes Caspo dédie cet ouvrage collectif en une phrase simple: «*Depuis 1990, 1'032 élèves venant de 89 pays différents ont fréquenté les classes d'accueil postobligatoires du canton de Vaud*».

Une telle dispersion, à l'échelle mondiale, pour un si petit échantillon d'élèves pourrait étonner, mais elle masque un événement majeur, géographiquement très proche, une guerre ordinaire,

c'est-à-dire sale, dont les massacres ont été (et sont) jugés par le Tribunal pénal international de La Haye. Ce sont les effets de la balkanisation de l'Empire austro-hongrois et des dernières traces de l'Empire ottoman. L'autonomie puis la souveraineté ont été accordées à la Serbie, la Slovénie, le Monténégro la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, la Croatie, et ne furent pas octroyées au Kosovo. D'où les persécutions et la guerre ouverte jusqu'à ce que l'indépendance fût conquise et reconnue (2008). Avec 190'000 résidents, les Kosovars représentent le deuxième groupe d'immigrés. Et il arrive que, dans une classe d'accueil, la majorité des élèves soient kosovars.

Mais, les 87 pays, cités en phrase liminaire sont là et bien là. A leur appel, on peut reconstituer une carte des guerres qui saccagent, tuent et violent les populations: Erythrée, Somalie, Sri-Lanka, Rwanda... A cette liste s'ajoute celle des réfugiés victimes de dictatures (elles ne font pas défaut) qui ne peuvent être refoulés.

La Suisse connaît et a connu les deux formes de la migration: le refuge de proximité et le tourbillonnement des passe-frontières qui viennent même des pays les plus

lointains, fuyant la misère ou l'oppression, ou plus simplement encore leur condition.

Légal – illégal

Contrairement à l'image toute faite du Suisse «renfermé», ce pays est un pays ouvert. Tous les accords passés avec l'Union européenne sur la libre circulation des travailleurs, y compris les Roumains, ont été ratifiés par le peuple.

Beaucoup de villes connaissent un taux d'étrangers supérieur à 30%, sans qu'on observe de ghettoïsation.

D'autre part, la Suisse est un pays riche. Les statistiques le prouvent. Et chacun le sait, même s'il ne maîtrise pas la composition du PIB. Or, la richesse nationale est attractive, elle attire des travailleurs qui croient qu'il leur sera facile de se «caser», même sans contrat. De fait, ils trouvent des occupations délaissées dans la restauration, le bâtiment, le travail domestique. Difficile, par définition, d'évaluer leur nombre; on l'estime entre 100'000 et 300'000. Ces travailleurs clandestins ont des enfants en âge scolaire. Leur droit à un enseignement de base leur est garanti par la Constitution.

Les chefs des départements de l'instruction publique ont donc assumé cette tâche, sans tenir compte de la loi sur le marché noir qui incite à dénoncer les infractions. Mais, après l'enseignement de base ils ne sont pas en mesure de permettre l'apprentissage d'un métier.

Pourtant, on pourrait lutter efficacement contre le travail au noir si des contrats réguliers étaient offerts aux clandestins. Régularisations, qui en parle?

L'ouverture des classes d'accueil a entraîné une réflexion pédagogique. L'assimilation du français reste un obstacle, mais les enseignants s'aperçoivent vite qu'il ne suffit pas de multiplier, pour les élèves allophones, les heures de français. Ces jeunes ont été déracinés, la priorité, c'est qu'ils retrouvent des repères et qu'ils aient aussi l'occasion de valoriser leur propre culture. Les Caspo témoignent de cette recherche enrichissante.

La Suisse a mis tardivement en place une loi sur l'asile (1981). Depuis, hélas, cette loi a été l'occasion et le lieu d'une gesticulation. Sans cesse amendée, pour faire croire que l'on agit. Comment décourager ceux qu'attire la Suisse? Par exemple, en restreignant l'aide sociale ou même l'aide d'urgence. Loi de dissuasion.

C'est une impasse.

Transversal

Il faut fonder une autre politique en partant du constat que la migration est un phénomène permanent. Sa bonne gestion est indispensable pour la qualité de nos relations extérieures. Cette conversion signifie que l'immigration doit être gérée dans son ensemble, et soustraite au département de justice et police qui en a la gestion exclusive. Cette entité serait importante dans la hiérarchie administrative et aurait un rôle transversal sollicitant des compétences diverses: statistiques, formation à l'échelle cantonale et fédérale, dont la formation professionnelle, Secrétariat à l'économie (Seco), coopération technique, affaires étrangères et, en dehors de l'administration, les partenaires sociaux.

Pas un observatoire, mais un lieu d'orientation et de choix politique. Le Conseil fédéral assume des tâches générales, culture, défense nationale; il devrait traiter de la même manière la migration.

Le constat est fait: la migration est un phénomène permanent. Elle doit être reconnue comme telle, d'importance nationale.